CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE BLASSAC

SÉANCE **08/04** DU **LUNDI 12 OCTOBRE 2026** à **20 heures.**

Membres en exercice : 11
Présents : 10 Procurations : 01

NOM ET PRENOM	OUI	NON	PROCURATION A
AUDIGIER Gérard	X		
BISCARRAT Émilie	X		
CONDET Sophie	X		
DEPRIESTER Olivier	X		
GRELLIER Florence	X		Présidence à partir du point 2
LACROIX-GILLES Paul	X		
LANGLADE Michel	X		
MERCIER Alexandre	X		
MOKHTARI Fatma		X	LACROIX-GILLES Paul
RENAULT Adèle	x		Arrivée à 20h13 vote au point 2
TILLIARD Laurence	x		Présidence pour le point 1

Le quorum est respecté, l'assemblée peut valablement délibérer

Date de convocation : 02 octobre 2026

Secrétaire de séance : Madame CONDET Sophie

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE

Approbation du procès-verbal du 04 août 2026
VOTE : 10

1/ Finalisation de la vente d'une partie du domaine public communal au Bourg de Blassac

Suite à la délibération du 04/08/2026 donnant accord pour la vente d'une partie du domaine public au Bourg, il convient de finaliser ce dossier. Les parcelles nouvellement cadastrées G.827, G.828 et G.829 pour une contenance totale de 44 centiares, seront vendues au prix de 100 € à Monsieur et Madame GRELLIER Patrice et Florence. Tous les autres frais seront à la charge des acquéreurs.

VOTE : 09

2/ Adhésion à l'association des communes forestières de la Haute-Loire

Madame la Maire donne lecture d'un courrier de l'association des communes forestières de la Haute-Loire et explique à l'assemblée l'intérêt d'adhérer à cette association pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois. Cette association est également compétente pour la récupération des biens sans maîtres (un dossier avait, par ailleurs, été commencé par l'ancienne municipalité). Cette association est aussi un soutien pour la mise en place des OLD (Obligation Légale de Débroussaillement) sur les Communes et des DFCI (Défense Forestière Contre l'Incendie), comme les réserves d'eau et les pistes coupe-feu. Le coût annuel est de 150 euros pour les communes de moins de 500 habitants.

VOTE : 11

3/ Convention fourrière avec la S.P.A. de Brioude

Madame la Maire expose qu'elle a dû faire appel à la SPA de Brioude en août pour un chien errant.
Il est utile de passer convention avec cette association, vu le nombre de chats divagants sur la Commune.
Le coût est de 0,70 € par habitant et par an.

VOTE : 11

4/ Financement du projet culturel de l'école publique de Lavoûte-Chilhac

Madame la Maire donne lecture d'une demande de financement pour un projet culturel de danse folklorique à l'école publique de Lavoûte-Chilhac. 4 élèves de Blassac sont concernés. Le budget prévisionnel est de 65 € par enfant, comprenant les frais de transport du professionnel et du matériel, 8 séances de mises en pratique à l'école ainsi que la création d'un spectacle qui donnera lieu à un bal trad participatif.

VOTE : 11

5/ Compte-rendu de réunion avec Monsieur VIGIER Jean-Pierre (subvention région)

Lors de la réunion du 28 septembre 2026 à l'initiative de Monsieur Vigier, député de la circonscription, chaque maire présent a été sollicité pour lister les projets de sa Commune. Il a été fait état de 3 projets de développement pour la Commune de Blassac, d'ici les 3 prochaines années, à inscrire sur la plateforme de guichet unique de demandes de subventions régionales (subventions qui peuvent atteindre 40 % pour chaque projet et 100 % sur les matériaux (jusqu'à 10000 €, s'ils sont utilisés en régie et pris en charge par l'association de chasse) :

- Aménagement du centre-bourg (place de la mairie et autours de la Départementale) : pour créer des espaces aménagés de parking ; pour intégrer avec le SGEB le changement des réseaux d'eaux/assainissement ; intégrer la fibre si nécessaire ; embellir le centre avec réfection de voirie et aménagement qui puisse faire baisser naturellement la vitesse à 30 kms/h.

Le Conseil valide la proposition de faire appel à Ingé43 pour le montage du dossier. Madame Tilliard propose aussi de consulter le CAUE.

- Création d'un local multi-associatif communal : local multi-fonctionnel qui puisse être utile pour toutes les associations, la population locale et les gens de passage, mais aussi hébergement d'urgence (pour les habitants ou pompiers), avec accès handicapés, parking et borne de recharge électrique.

Madame Renault sensibilise le conseil sur le fait de perdre du lien social si le bâtiment est construit à l'extérieur du bourg.
Le conseil valide la demande de devis d'architecte pour la création du local.

- Réhabilitation de l'ancienne école : avec possibilité de faire un 2ème logement au rez-de-chaussée.

Ces trois projets sont dans un premier temps des axes de recherches. Des dialogues auront lieu avec les élus, les associations, les entreprises locales et les habitants.

Monsieur Audigier propose de positionner dans cet inventaire de projets, le fait de créer une zone d'habitat réversible.

6/ Aménagements concernant la vitesse dans les villages du Bourg et du Pradal

Madame la Maire expose les problèmes récurrents de vitesse excessive, notamment dans le bourg et au Pradal.
Elle demande également l'exemplarité de chaque élu sur leur vitesse dans la Commune.
Chacun fera un tour dans les hameaux pour interroger les habitants sur la vitesse et voir si une régulation à 30 kms/h avec plateaux ralentisseurs sont souhaitables :

- Madame Tilliard et Monsieur Audigier : les Traverses et Cunes
- Madame Grellier et Monsieur Mercier : Paulhac, Labout et le Feuil
- Messieurs Depriester et Mercier : le Chambon
- Mesdames Biscarrat et Condet : le Pradal
- Mesdames Renault et Tilliard : le Bourg et le Mas

7/ Réfection de la route de Paulhac

Madame la Maire explique que la route de Paulhac est la plus abîmée de la commune. Elle a demandé un devis à 3 entreprises. Ils sont commentés avec des techniques de recouvrement différentes. La commission travaux se réunira pour analyser les propositions, qui varient de 64500 à 86700 € hors taxes.

Cette réfection peut être financée par le Département à hauteur de 36000 €, dans le cadre du CAP43.

8/ Questions diverses

- Désignation d'un correspondant incendie/secours : Madame Grellier Florence
- Projet point d'eau (canne) sur la source à Labout : c'est un projet que le conseil précédent avait engagé (achat de terrain, et devis). Il s'agit de mettre à disposition l'eau de la source gratuitement pour les agriculteurs, les éleveurs et jardiniers. Un représentant du SGEB va actualiser le devis de pièces nécessaires en fonction des conseils prodigués. Le devis de terrassement et d'intervention sera également remis à jour.
- Déneigement : Monsieur Pierre-Henri Lacroix ne prolonge pas sa convention, il faut trouver un autre prestataire.
- Contact avec Monsieur Lauby pour réaliser le fauchage (prévu début novembre 2026).
- Vente de la grange au bourg de Blassac réalisée le 14/09/2026.
- Convention en cours pour la mise à disposition du local communal à l'ACCA
- Panne électrique au Chambon : 3 pannes générales en 5 jours. ENEDIS à rééquilibrer les phases.
- Projet d'ouverture de 2 fenêtres sur les vitraux du chœur de l'église pour améliorer la ventilation (en accord avec Monsieur Riocreux de la DRAC). Des devis sont en attente.
- Compte rendu de réunion SICTOM. Une augmentation de 3% à 5% est à attendre pour 2027.
- Abonnement de l'eau : interrogation sur l'augmentation des tarifs. Moins d'eau est consommée mais le coût de fonctionnement est identique d'où une augmentation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05
Signatures :

secrétaire de séance,	**maire,**	**président de séance,**
Sophie Condet	**Florence Grellier**	**Laurence Tilliard**

MAIRIE DE BLASSAC 43360 Haute-Loire